

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



AVRIL 2025 – n°3/2025

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -

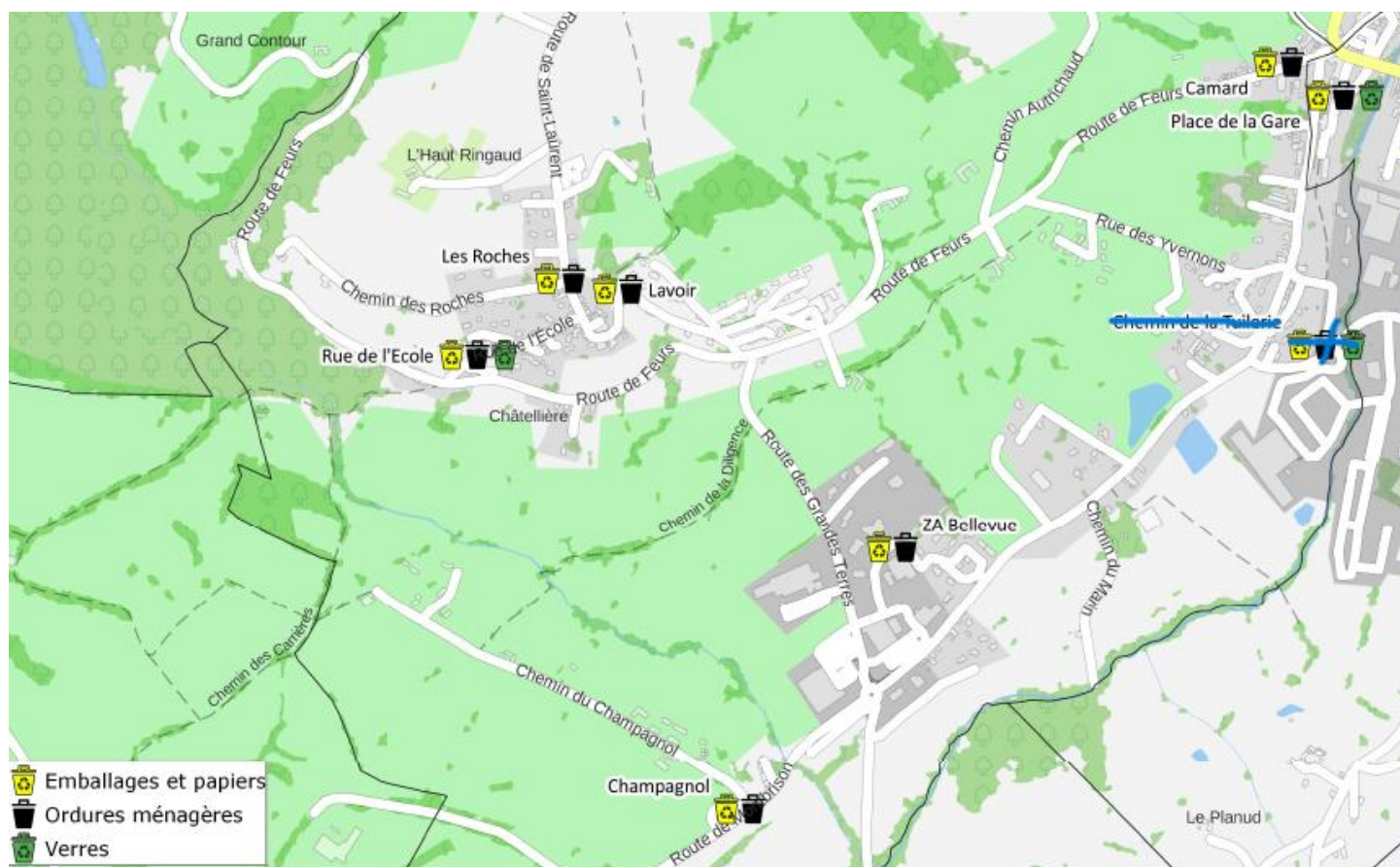
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre [page Facebook](#) et recevez toutes les infos sur [Panneau Pocket](#)

Fin de collecte des ordures ménagères et sacs jaunes en porte à porte !

Dès le mercredi 23 avril pour les sacs noirs et le lundi 28 avril pour les sacs jaunes, tous les habitants de Souzy devront porter leurs déchets vers les points de collecte des déchets aménagés à cet effet. Le courrier de la Communauté de Communes qui vous a été remis dans votre boîte aux lettres vous explique ce changement.

Voici le plan des points de collecte des déchets aménagés sur la commune de Souzy :



NB : le site des Yvermons, initialement prévu au niveau du Chemin de la Tuilerie, n'a pas été aménagé à l'heure actuelle. Une communication spécifique sera diffusée aux riverains en temps voulu. En attendant, il vous faut aller vers les points de collecte déjà aménagés.

Séance du jeudi 6 mars 2025 PROCES-VERBAL

SEANCE N°02/2025

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUIPIER – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Alexandre GERIN – Denis PONCET.

Étaient absents : Céline CAHEN – Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

- 1) Projet de modification simplifiée du PLU et modalités de concertation du public
- 2) Point sur les travaux de voirie
- 3) Fonctionnement de la bibliothèque
- 4) Convention de participation financière à signer avec la CCMDL dans le cadre du dispositif SEQUOIA
- 5) Demande d'aide financière pour le séjour d'un enfant porteur de handicap
- 6) Protection sociale complémentaire 2026-2028 : mandat au CDG69 pour mener la procédure
- 7) Informations diverses
- 8) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Alexandre Gerin et Denis Poncet.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 6 février 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Projet de modification simplifiée du PLU et modalités de concertation du public

Monsieur le Maire rappelle que la modification simplifiée du PLU a pour objectif la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Secteur du village - Zone AU » afin de faire évoluer la typologie de l'habitat, la voirie interne, les éléments sur la gestion des déchets et de supprimer l'espace parc public prévu dans le futur lotissement du haut du bourg.

Monsieur le Maire présente le schéma de principe d'aménagement du lotissement. Celui-ci comprend une part de maisons accolées/jumelées et une part de maisons individuelles. Le plan regroupe 33 parcelles à construire pour 10 destinées à de l'habitat individuel (soit 30%) afin de répondre aux prescriptions du SCOT des Monts du Lyonnais qui limite à 30% l'habitat individuel. Le lotissement disposera d'un accès direct à l'aire de jeux des Roches située juste à côté.

Le conseil municipal approuve le plan d'aménagement de principe ainsi présenté.

Les modalités de concertation du public seront les suivantes :

- Parution d'un avis au public dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition ;
- Mise à disposition du dossier et d'un registre de concertation permettant au public de formuler ses observations en mairie de Souzy – 395 Montée du Bourg 69610 Souzy – aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie ;
- Mise à disposition du dossier sur le projet de modification simplifiée sur le site internet de la mairie de Souzy (www.souzy.fr)
- Les avis pourront également être déposés sur l'adresse mail : enquetepublique.plu.souzy@gmail.com ou par écrit à l'adresse suivant : mairie de Souzy – 395 Montée du Bourg 69610 Souzy.

Concernant le projet de méthaniseur, une réunion sera prochainement organisée avec les services de l'Etat pour définir la procédure de révision ou de modification du PLU la mieux adaptée au projet.

2) Travaux de voirie

Rue de l'école

Les travaux ont démarré le 24 février par la partie assainissement et réseau d'eau potable. Les travaux, commandés par la Communauté de communes pour l'assainissement et par le Syndicat des Eaux pour l'eau potable, sont réalisés par l'entreprise SOGEA. Ils nécessitent de barrer la rue de l'école pendant toute la durée du chantier. La circulation est donc à double sens sur la Montée du Bourg jusqu'au 24 avril. Le Syder a transmis pour signature les conventions de servitude nécessaires à la dissimulation des réseaux.

Suite à la décision du conseil municipal d'acquérir le terrain situé face à la salle polyvalente pour l'aménagement d'un parking, Madame Marionneau, propriétaire, a confirmé son accord et autorise la commune à faire réaliser les études préalables nécessaires. Monsieur le Maire informe également qu'une réunion sera organisée mi-mars avec les techniciens du Syder pour étudier la faisabilité d'ombrières sur le parking.

Monsieur le Maire informe également avoir signé vendredi 28 février l'avenant au CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique) pour le territoire des Monts du Lyonnais. Cette signature a été organisée en présence notamment de Mme Crépon, sous-préfète, du président de la Communauté de Communes et de l'ensemble des maires. Cet avenant prévoit pour notre commune un financement pour l'aménagement de la rue de l'école et du futur parking de la salle à hauteur de 50 %. Compte tenu des restrictions budgétaires actuels, ces financements restent toutefois à confirmer par l'Etat. Par ailleurs, une demande de changement d'opération a été formulée auprès de la Région dans le cadre du Contrat Région.

La commune avait initialement inscrit l'opération « Rénovation de l'îlot Didier pour l'installation de services à la population ». Mais compte tenu de l'orientation prise par le conseil municipal de n'aménager que des logements dans l'îlot Didier, la commune souhaite inscrire l'aménagement du parking de la salle polyvalente dans le contrat Région. Nous attendons un retour du conseiller régional M. Banino pour savoir si ce changement d'opération est possible.

Aménagement Route de Feurs au Camard

L'entreprise Lacassagne interviendra à compter du lundi 10 mars pour la démolition des bordures et la création du plateau de ralentissement à l'entrée d'agglomération. En parallèle, l'entreprise procédera à l'aménagement du point d'apport volontaires sur le terrain communal situé au-dessus de la maison Dussud.

3) Fonctionnement de la bibliothèque

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque dirigée par Daniel Fanget a récemment présenté au Maire et à la commission bibliothèque le bilan d'activités 2024. Afin de développer leurs actions en matière d'accueil de classes, d'animation, de communication ou de participation aux réunions du réseau des bibliothécaires, ils sollicitent l'embauche d'un salarié à hauteur de 35 heures par mois. Ce recrutement pourrait se faire soit via un contrat de travail, soit via une autoentreprise. Monsieur le Maire a questionné les communes voisines pour connaître le mode de fonctionnement de leur bibliothèque. Après débat, le conseil municipal souhaite approfondir la réflexion car, bien que conscient de la charge de travail réalisée par les bénévoles, il est indispensable de garder l'esprit bénévole de ce service.

4) Convention de participation financière à signer avec la CCMDL dans le cadre du dispositif Sequoia

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des bâtiments municipaux, dispositif dénommé « SEQUOIA », le jury a décidé de sélectionner les projets de groupement portés par le SYDER et dont la CCMDL (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) fait partie. L'objectif est d'apporter un financement sur les coûts liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, avec la mise en place d'actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique.

Monsieur le Maire explique que la commune de Souzy a répondu à l'appel à candidature lancé par la CCMDL dans le cadre de ce dispositif. En effet, une étude énergétique avait été commandée auprès du bureau d'études Efficience Energie préalablement à la rénovation énergétique de l'ancienne mairie. Le coût de l'étude s'est élevé à 750 €. La commune peut bénéficier d'une aide de 50%, soit 375 €.

Pour bénéficier du versement de l'aide, il est nécessaire de signer une convention de participation financière avec la CCMDL. Accord du conseil.

5) Aide financière pour le séjour d'un enfant porteur de handicap

Monsieur le Maire présente la demande de M. et Mme Bernard, domiciliés à Souzy, et parents d'un enfant porteur de handicap actuellement scolarisé à l'IME de Bessenay.

Leur demande porte sur le financement d'un séjour de vacances de 15 jours pour leur fils, adapté à son handicap. Le séjour aura lieu du 27 juillet au 10 août 2025 au Col de Pilon, à proximité d'Amplepuis (Rhône).

Le prix global du séjour est de 3000 € par enfant, la présence d'un éducateur pour deux enfants étant en effet nécessaire.

La famille informe avoir obtenu 200 € d'aide de la part du Département et 200 € par un fonds de participation. Elle sollicite la commune pour une aide financière complémentaire.

Cette demande d'aide a été présentée à la commission CCAS qui a opté pour le versement d'une aide équivalente à celle du Département, soit 200 €. Le conseil municipal valide cette décision.

6) Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance » et mandat au Cdg69 pour mener la procédure

Monsieur le Maire rappelle que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Souzy conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'engager la commune dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre de conventions de participation pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance ».

Le conseil décide également de mandater le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis.

7) Informations diverses

Le Département projette de réaliser le renouvellement de la couche de roulement de la RD389 au niveau de la carrière.

Le montant de la contribution 2025 à verser au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais s'élève à 2 472.70 €. Ce montant sera fiscalisé comme les années précédentes.

La Communauté de communes a relancé les communes qui n'ont pas encore engagé l'installation de composteur collectif sur leur territoire. Un rendez-vous sera prochainement organisé pour étudier les différentes possibilités.

Monsieur le Maire présente le bilan des interventions de gendarmerie sur notre commune pour l'année 2024. Il informe également de l'arrivée au 1^{er} février 2025 de Monsieur Benoît Avignon à la tête de la brigade de gendarmerie de St Laurent de Chamousset.

Les référents de la participation citoyenne sont convoqués à la réunion annuelle jeudi 3 avril à 18h en mairie de St Laurent de Chamousset.

L'association syndical des Bonnières nous alerte sur un véhicule stationné dans le lotissement depuis plus de 2 ans. Malgré les différentes actions entreprises, le véhicule n'est toujours pas évacué. Les habitants demandent l'appui de la mairie pour procéder à son enlèvement.

Le conseil municipal décide d'instaurer un droit de voirie pour l'accueil de spectacles ambulants à hauteur de 100 €.

Monsieur le Maire rend compte des points abordés lors du dernier conseil communautaire du 25 février 2025 qui a notamment porté sur le débat d'orientations budgétaires 2025.

Monsieur le Maire fait part d'une convocation à une réunion organisée le 14 mars prochain par la Communauté de communes sur les travaux à réaliser sur les ponts des voiries communautaires. Un pont serait concerné pour Souzy, au niveau du parcours de santé, le pont du ruisseau du Charavay.

8) Questions diverses

Néant.

Fin de séance : 22h30.

Prochaine réunion : jeudi 10 avril 2025 à 20h

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet
Le 12 mars 2025

Séance du jeudi 10 avril 2025 à 20h

PROCES-VERBAL

SEANCE N°03/2025

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUIPIER – Céline CAHEN– Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Alexandre GERIN – Cindy CARRA.

Étaient absents : Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

- 1) Vote du compte financier unique 2024 et du budget primitif 2025
 - 1.1 - Budgétisation de la contribution du Syder – année 2025
 - 1.2 - Vote des taux d'imposition 2025
 - 1.3 - Vote des subventions aux associations pour 2025
- 2) Voirie : travaux rue de l'école, maîtrise d'œuvre parking, travaux Camard, pont du Charavay,
- 3) Bâtiment : rideaux salle polyvalente, sanitaires local technique
- 4) Urbanisme : arrêt modification simplifiée n°1, changement de destination des bâtiments agricoles, point sur le projet de méthanisation
- 5) Conventions à signer avec la CCMDL dans le cadre de la mise en place des points d'apport volontaire
- 6) Environnement : mesures bruit Provol, composteur collectif, frelon asiatique
- 7) Loyer garages communaux
- 8) Conseil d'école, Sivos, cyclo des Monts
- 9) Projet bar associatif
- 10) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Alexandre Gerin et Cindy Carra.
Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 6 mars 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Approbation du compte financier unique 2024 et vote du budget primitif 2025

• Compte financier unique 2024

Désormais, le compte financier unique (CFU) remplace à la fois le compte administratif voté par le conseil municipal et le compte de gestion émis par le receveur municipal. Il est donc composé des données budgétaires intégrées par la commune et des données comptables intégrées par le trésor public. Il est présenté comme suit :

Fonctionnement

Total des dépenses 2024	452 995.89 €
Charges à caractère général (<i>achats fournitures pour services municipaux, école, bibliothèque, cantine, fluides, entretien des bâtiments et voirie, maintenance, assurances, prestations de services</i>)	156 493.26 €
Charges du personnel (<i>rémunérations et charges sociales</i>)	193 919.48 €
Autres charges de gestion courante (<i>indemnités des élus, contributions versées à la CCMDL, au SYDER et SDMIS, subventions</i>)	87 712.27 €
Charges financières (<i>intérêts d'emprunts</i>)	6 184.91 €
Dotations aux amortissements	8 685.55 €

Total des recettes 2024	628 363.00 €
Atténuation de charges (<i>remboursement charges du personnel</i>)	1 179.52 €
Produits des services (<i>tickets de cantine et périscolaire, concessions cimetière, locations matériel, redevance occupation domaine public, remboursement assurance, ...</i>)	29 364.36 €
Impôts et taxes (<i>taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation versée par la CCMDL, fonds départemental sur les droits de mutations...</i>)	429 080.00 €
Dotations et participations (<i>dotations de l'Etat</i>)	136 450.62 €
Autres produits de gestion courante (<i>loyers perçus par la commune et locations de salle</i>)	32 288.50 €
Excédent antérieur reporté	40 782.95 €

Investissement

Total des dépenses 2024	374 153.10 €
Reprise sur dotations et fonds divers (<i>reversement taxe d'aménagement à CCMDL</i>)	1 922.54 €

Reprise sur subventions d'investissement (<i>remboursement trop versé subvention Département du Rhône</i>)	827.00 €
Emprunts et dettes assimilées (<i>remboursement capital des emprunts et cautions loyers</i>)	58 931.14 €
Études (<i>étude urbanisme</i>)	1 008.00 €
Subventions d'équipement versées	1 000.00 €
Acquisitions (<i>achat micro-tracteur et gyrobroyeur, matériel divers, verrière mairie, travaux logement ancienne mairie, petits travaux de voirie, bandeaux et photovoltaïques salle polyvalente, rideaux salle des sports, mise en séparatif réseau assainissement Camard, études de faisabilité îlot Didier</i>)	310 464.42 €

Total des recettes 2024	262 745.48 €
FCTVA et taxe d'aménagement	22 449.51 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2023	180 000.00 €
Subventions d'investissement perçues (<i>solde local technique, solde route de Montbrison, logement ancienne mairie, salle polyvalente</i>)	50 460.00 €
Emprunts et cautions	1 150,00 €
Opérations d'ordre (<i>écritures comptables</i>)	8 685.55 €
Excédent antérieur reporté	375 693.55 €

En conséquence, le compte financier unique 2024 fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- excédent de la section de fonctionnement : 216 150.06 €
- excédent de la section d'investissement : 264 285.93 €

Le Maire se retire durant le vote du compte financier unique 2024.

Sur proposition de Daniel Mure, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024

• Contribution SYDER – année 2025

La contribution que la commune doit verser au SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) pour 2025 est présentée au conseil municipal. Le montant total s'élève à 29 762.15 €. Celui-ci comprend les charges liées aux travaux d'éclairage public (12 041.34 €), la maintenance et la consommation de l'éclairage public (15 954.85 €), ainsi que les contributions administratives (1 765.96 €). Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser en totalité cette contribution.

• Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Le tableau fiscal comportant les bases prévisionnelles et les produits prévisionnels de référence est présenté au conseil municipal.

Quelques précisions sont apportées :

Au niveau national, les valeurs locatives ont été augmentées de 1.7 %.

Un coefficient correcteur au taux de 0.876025 est appliqué, ce qui réduit de 57 017 € le montant fiscal attendu.

Les allocations compensatrices liées en grande partie aux exonérations sur les locaux industriels s'élèvent à 67 122 €.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.

Fiscalité directe locale	Bases notifiées pour 2025	Taux proposés 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	38 200 €	12.77 %	4 878 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 275 000 €	30.94 %	394 485 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 800 €	45.86 %	13 666 €
Total			413 029 €
Effet coefficient correcteur			-57 017 €
Montant prévisionnel à percevoir inscrit au 73111			356 012 €
Montant des allocations compensatrices notifié pour 2025			67 122 €
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025			423 134 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 et fixe donc les taux pour 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,86 %
- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 12.77 %

• Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le résultat de clôture 2024 s'élève à 216 150.06 €. Le conseil municipal décide d'affecter 180 000 € en investissement et de maintenir 36 150.06 € en fonctionnement.

• Vote du budget primitif 2025

Le programme d'investissement prévu pour 2025 est le suivant : modification et révision du PLU, acquisition de matériel incendie et de matériel divers, acquisitions foncières (terrain Marionneau), aménagement de sécurité au Camard et Rue de l'école, aménagement d'un parking Rue de l'école, petits travaux dans les bâtiments communaux, mise en place des points d'apports volontaire pour les ordures ménagères, démolition de l'îlot Didier. Un emprunt de 135 000 € a été inscrit au budget pour l'acquisition du terrain Marionneau.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 590 279.89 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 869 831.14 €.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2025 à l'unanimité.

• Subventions aux associations 2025

Un tableau récapitulatif des aides attribuées en 2024 est présenté aux élus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés pour 2025 pour les associations de Souzy ainsi que pour les associations extérieures suivantes : ADMR Chamousset en Lyonnais, Vie Libre, Réseau Entraide Solidarité, Association des handicapés des Monts du Lyonnais, Maison Familiale Rurale de St Laurent de Chamousset et Haute Brévenne Football.

Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

2) Travaux de voirie

Rue de l'école et nouveau parking

Les travaux concernant la partie assainissement et le réseau d'eau potable sont désormais terminés. La circulation est donc rétablie normalement dans le village.

Le bureau d'études Réalités est missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de parking pour un montant de 12 725 € HT. L'aménagement du nouveau parking est estimé à 175 000 € HT. Une étude doit être réalisée par le SYDER pour l'installation d'ombrières photovoltaïques qui sont désormais obligatoires sur les nouveaux parkings.

Concernant les travaux d'aménagement de la rue de l'école, le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration. Il y aura 1 tranche ferme pour la partie haute de la rue jusqu'au lotissement les Grillons, une tranche optionnelle 1 pour la partie centrale et les abords de la salle polyvalente, une tranche optionnelle 2 pour la partie basse vers la RD 489, et une tranche optionnelle 3 pour la voirie du parking.

Aménagement Route de Feurs au Camard

Les chicanes provisoires ont été installées. Quelques problèmes ont déjà été soulevés par les riverains. Lionel Verrière souligne que les voitures montantes roulent à trop vive allure. Il propose d'inverser le sens de priorité d'une des chicanes pour les ralentir. La commission voirie réétudiera l'aménagement sur place.

Pont du Charavay

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion organisée par la CCMDL et l'Agence Technique Départementale pour la rénovation des ponts inscrits au programme national Ponts. Le pont du Charavay fait partie des cinq ponts du territoire des Monts du Lyonnais éligibles au dispositif. Les travaux consisteraient au remplacement de la buse métallique. Le montant de la remise en état est estimé à 59 400 € HT (études et travaux compris), financé en partie par le CEREMA dans le cadre du programme national Ponts.

Points d'apport volontaire

Monsieur le Maire informe que la fin de collecte en porte à porte est fixée pour le 23 avril pour les sacs noirs et le 28 avril pour les

sacs jaunes. En conséquence, à partir de ces dates, les habitants devront emmener leurs déchets vers les points d'apport volontaire. Certains sites sont déjà en place (parking du Lavoir, chemin des Roches, Champagnol, ZA Bellevue). D'autres sont à aménager ou en cours d'aménagement (Camard, Yvernons – chemin de la Tuilerie, Rue de l'école). Pour certains sites, des colonnes aériennes seront mises en place temporairement, en attendant l'aménagement du point d'apport volontaire. La livraison de ces colonnes est prévue semaine prochaine. Une communication sera adressée aux habitants. Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part du devis établi par l'entreprise VIANNAY de Chambost Longessaigne pour l'aménagement des points d'apports volontaire de la rue de l'école (trois colonnes semi-enterrées), des Yvernons (trois colonnes aériennes) et du Lavoir (deux colonnes semi-enterrées). Le devis pour les trois sites s'élève à 6 547.30 € HT. Le conseil valide le devis.

3) Bâtiments

Mur mobile salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis établi par la société Algaflex pour l'installation d'un mur mobile de séparation dans la salle des fêtes, permettant ainsi de proposer une salle à louer de plus petite surface. L'installation de ce mur mobile nécessite la mise en place d'une poutre porteuse. La société SNGI a été sollicitée pour établir une proposition. L'étude est en cours. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de poursuivre les investigations afin de connaître le coût global d'une telle installation.

Local technique

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis établi pour la création d'un sanitaire dans la partie atelier du local technique. L'installation d'un évier apparaît suffisante.

4) Urbanisme

Arrêt modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal le schéma de principe d'aménagement du lotissement a été présenté. Le bureau d'études Oxyria propose d'ajouter un phasage sur 3 années pour l'ouverture à l'urbanisation du lotissement. Ainsi en 2026, 7 à 9 logements seront programmés, puis entre 12 et 16 en 2027 et entre 10 et 12 en 2028. Chaque nouvelle zone ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'à partir du moment où 60% au moins des logements de la précédente phase aient un permis de construire déposé.

Le conseil municipal approuve ces modifications et arrête le projet de modification simplifiée n°1 ainsi présenté.

Dès réponse de l'Autorité environnementale concernant l'étude au cas par cas, le projet de modification simplifiée sera notifié à la Préfète du Département, aux personnes publiques associées et aux maires des communes limitrophes. Cette procédure ne nécessite pas d'enquête publique mais le dossier et un registre de concertation seront mis à disposition du public durant 1 mois en mairie.

Changement de destination des bâtiments agricoles

Afin de répondre à plusieurs demandes, la commission urbanisme a décidé de lister les bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination. Monsieur le Maire rappelle les critères qui doivent être respectés pour qu'un

changement de destination soit possible. Pour changer de destination, le bâtiment ne doit pas : avoir eu une activité agricole dans les 10 dernières années, être situé au sein d'une exploitation agricole, être à proximité d'une exploitation agricole existante, favoriser le mitage, être non couvert et non clos, être sans intérêt architectural, être inaccessible.

Ces changements de destination pourront être intégrés à la prochaine modification simplifiée du PLU. Chaque bâtiment fera l'objet d'une analyse et sera soumis à l'avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

5) Conventions à signer avec la CCMDL dans le cadre de la mise en place des points d'apport volontaire

La CCMDL a ainsi pris la décision d'implanter des colonnes aériennes sur l'ensemble de son périmètre. Toutefois, il a été laissé aux communes qui le souhaitent la possibilité d'opter, en lieu et place de colonnes aériennes, pour des colonnes enterrées et semi-enterrées au regard d'un intérêt public local spécifique tel que l'esthétisme du centre-bourg par exemple.

Dans ce cas, vu le surcoût induit, les communes feront l'acquisition des colonnes de ce type et la CCMDL participera uniquement à hauteur du prix d'une colonne aérienne, ceci via un fonds de concours.

Le projet de convention de fonds de concours précise les principes suivants :

- la participation de la CCMDL est un montant forfaitaire et fixe de 1800 € par colonnes enterrées et semi-enterrées,
- le versement du fonds de concours interviendra en année n+1 de la date de signature du bon de commande et sur présentation de la facture acquittée,
- la convention est valable jusqu'au 30 juin 2027.

Monsieur le Maire présente également le projet de convention pour la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées. Cette convention détermine les engagements respectifs des communes et de la CCMDL concernant l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et le renouvellement de ces colonnes.

Le conseil municipal approuve ces deux projets de convention à signer avec la CCMDL et autorise Monsieur le Maire à les signer.

6) Environnement

Mesures bruit Provol

L'entreprise PROVOL & LACHENAL souhaite alléger la fréquence de mesures des émissions sonores de son site de Souzy. Pour ce faire, l'avis du conseil municipal est sollicité. Considérant l'absence de nuisances sonores émises par l'entreprise, le conseil municipal émet un avis favorable à la réduction des fréquences de mesures de bruit émis par l'entreprise Provol & Lachenal.

Audit Odeur ZA Bellevue

Monsieur le Maire fait part du rapport d'audit odeur réalisé par le bureau d'études IRH pour définir l'origine des odeurs dans la ZA de Bellevue. Un plan de gestion des odeurs est proposé avec la mise en place d'actions préventives, curatives et de surveillance auprès des entreprises ciblées et au niveau du réseau d'assainissement.

Pièges à frelons asiatiques

La CCMDL a mis en place un plan d'action de lutte contre le frelon asiatique avec la distribution de pièges. Plusieurs habitants nous ont fait savoir être intéressés pour installer ces pièges. La demande a été faite auprès de la CCMDL.

Composteur collectif

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec Maud Chollet, responsable du déploiement des composteurs collectifs au sein de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Dans un premier temps, le site pourrait être placé à côté du point d'apport volontaire du chemin des Roches. L'installation de ce composteur ne sera pas réalisée avant l'automne. Une réunion d'information à destination des habitants sera organisée en temps voulu.

7) Loyer garages communaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède deux garages qui ont été acquis auprès de M. Michat au moment de l'achat du terrain de la salle polyvalente, parcelle cadastrée A304. Ces deux garages sont loués actuellement le premier à M. Emmanuel Chapuis et le second à M. Dominique Garel et Mme Florence Larue. Le montant du loyer pour chacun des garages s'élève à 30 € par mois, soit 90 € par trimestre, payable à terme échu. Ce montant n'a pas été modifié depuis 2004.

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer et de le porter à 40 € par mois, soit 120 € par trimestre. Accord du conseil.

8) Sivos collège Ste Foy, Conseil d'école, Cyclo des Monts

Sivos Collège Ste Foy

Sandrine Poncet rend compte de la réunion du SIVOS du 1^{er} avril 2025. Les comptes 2024 et le budget 2025 ont été approuvés. Il a notamment été décidé d'acquérir à titre expérimental, pour les 6^e, des pochettes « pause numérique au collège » avec système de verrouillage spécifique permettant aux élèves d'y glisser leur smartphone, de la verrouiller en autonomie et de la déverrouiller en passant devant une borne.

Le collège figure en bonne position dans le classement des collèges

Pour la rentrée 2025, les effectifs seront stables, environ 435 élèves.

Conseil d'école du 20 mars 2025

Pascale Vernay dresse le compte-rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs restent faibles. La 2^e classe devrait toutefois être maintenue à la rentrée 2025 mais cela reste à confirmer en fin d'année scolaire. Le bilan des actions pédagogiques (tombola UCOL, rencontres USEP) et les projets à venir sont détaillés. Un travail sur le théâtre d'ombres, un petit déjeuner à l'école et une intervention de l'infirmière scolaire sur la relaxation sont

notamment programmés. Le spectacle de l'école aura lieu le vendredi 18 avril.

Cyclo des Monts édition 2025

Cyrille Pupier informe que le Cyclo des Monts aura lieu le samedi 24 mai. Il est proposé aux élèves de CE2 CM1 et CM2 des Monts du Lyonnais. Deux parcours sont prévus dont un fera une halte à Souzy pour la pause de midi. Le repas aura lieu sous la halle si le temps le permet. Plusieurs personnes ont été sollicitées pour aider au service du repas et pour être signaleurs à l'arrivée et au départ des jeunes cyclistes.

9) Projet bar associatif

Afin de mettre un peu plus de vie au village, Monsieur le Maire émet l'idée de créer un bar associatif dans les salles hors sacs. Le conseil souhaite avoir des éléments complémentaires sur le fonctionnement. Renseignements seront pris auprès de structures semblables existant dans les Monts du Lyonnais.

10) Informations diverses

Monsieur le Maire informe que l'avocat a rédigé une réponse au Procureur dans le cadre de la procédure judiciaire relative à la pollution de la Brévenne le 24 juin 2018.

Suite aux retours d'expérience des communes voisines, la commission bibliothèque se réunira le 15 avril pour étudier les conditions de rémunérations des heures effectuées pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire du 25 mars 2025 au cours duquel ont été votés les comptes 2024 et le budget 2025. Les élus communautaires ont décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière de 5%.

Les préinscriptions pour l'achat groupé d'énergie ont été prolongées jusqu'à la fin du mois d'avril. Environ 80 foyers de Souzy sont déjà inscrits.

11) Questions diverses

Néant.

Fin de séance : 0h15.

Prochaine réunion : jeudi 15 mai 2025 à 20h

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet

Le 17 avril 2025

Informations municipales

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 28 avril au 4 mai 2025.

En cas de besoin, veuillez contacter directement Monsieur le Maire au 06.80.42.91.80 ou Daniel Mure, 1^{er} adjoint, au 06.50.69.29.84.

Prochaine permanence Mutuelle communale Axa

Prochaine permanence à la mairie de Souzy : jeudi 22 mai 2025 de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous uniquement

Pour prendre RDV, contactez directement Mme Julie DURAND, conseillère AXA au 06 40 90 33 25.

France Services

Le BUS France services assurera sa prochaine permanence à Souzy le mardi 6 mai 2025 de 9h à 11h.

Pour rappel, le bus stationne sur le parking de la salle polyvalente.



Les conseillers experts en rénovation énergétique de l'habitat seront présents dans le Bus France services

- Le vendredi 2 mai, de 13h30 à 16h30 – Place du Château à Sainte-Foy-l'Argentière
- Le mardi 6 mai, de 15h à 17h – Place des fontaines à Saint-Clément-les-Places
- Le mardi 13 mai, de 13h30 à 16h30 – Parking de la Poste à Montrottier
- Le mardi 20 mai, de 9h à 12h – Parking de l'Espace culturel à Chambost-Longessaigne
- Le mardi 27 mai, de 9h à 12h – Parking Multi Accueil à Brullioles

Ils vous apporteront des conseils neutres et indépendants des fournisseurs d'énergies

Plus d'infos <https://www.parc-ecohabitat.com/habitat/conseil-technique> au 04 72 66 14 30 et par email parc-ecohabitat@cc-mdl.fr

Ce service de conseil est gratuit pour les particuliers. Son coût est pris en charge par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais avec le soutien de l'Ademe et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Margaux Guinand sera présente lors des permanences du Bus France services pour parler mobilité et covoiturage solidaire

- **Larjasse** – Place de l'école - lundi 14 avril, de 13h30 à 16h30 et lundi 12 mai, de 13h30 à 16h30
- **Haute-Rivoire** – 86, Grande Rue - vendredi 18 avril, de 9h à 12h
- **Chambost-Longessaigne** – Espace Culturel - mardi 20 mai, de 9h à 12h

Mise en révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Souzy a prescrit la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme le 6 février dernier pour permettre la réalisation d'une aire de stationnement à proximité des équipements publics. Avant la réalisation du programme, il est nécessaire de faire évoluer le règlement graphique du PLU pour qu'il permette le projet. La procédure ne porte que sur ce projet selon l'article L. 153-34 du Code de l'urbanisme.

Des modalités de concertation ont été mises en place dans le cadre de l'évolution du document d'urbanisme.

Vous serez informés de l'avancement du projet par les moyens suivants :

Des informations sur le site internet de la commune ;

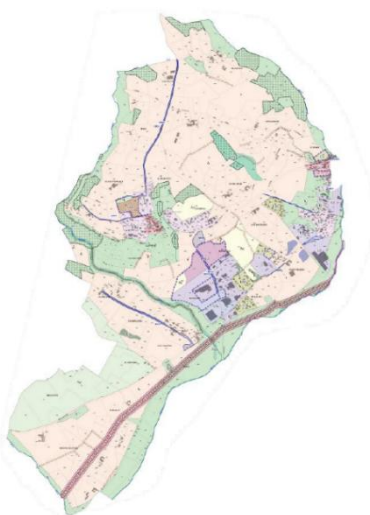
Des informations sur le bulletin municipal.

Vous pouvez faire des remarques :

Dans le cahier qui est à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture ;

Par courrier adressé à Monsieur le Maire, 395 Montée du Bourg 69610 SOUZY ;

Par mail, à l'adresse suivante : enquetepublique.plu.souzy@gmail.com



Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Parallèlement à la mise en révision allégée du PLU, la commune de Souzy a prescrit la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme le 11 février 2025 pour permettre la modification de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) du « secteur du village ». Les modifications concernent les conditions d'aménagement du futur lotissement en haut du village. Elles portent notamment sur la typologie de l'habitat (répartition entre logements individuels (30%) et logements intermédiaires (70%)), la voirie interne, le stationnement. Un phasage sur trois années a été également ajouté.

Le dossier sera notifié aux personnes publiques associées au début du mois de mai. Le dossier sera ensuite mis à disposition du public à la mairie.

Vous pouvez faire des remarques :

Dans le cahier qui est à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture ;

Par courrier adressé à Monsieur le Maire, 395 Montée du Bourg 69610 SOUZY ;

Par mail, à l'adresse suivante : enquetepublique.plu.souzy@gmail.com.



Schéma de principe (les tracés et positionnement des voies, équipements et espaces publics, programmes... à créer sont indicatifs)

Logement à louer

Un logement de type T3 va prochainement se libérer dans la résidence Les Oisillons au-dessus de la mairie.

Pour candidater ou pour plus d'information, merci de contacter directement la mairie.

Commémoration du 8 mai 1945 – 80^e anniversaire

La commémoration du 80^e anniversaire de la fin de la 2nde Guerre Mondiale aura lieu le dimanche 11 mai à 10h30 devant le monument aux morts de Souzy.

La prestation musicale sera assurée par les Sans Soucis Fidésiens.

La municipalité de Souzy offrira le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie.

Toute la population est conviée à ce moment solennel.



La ligne de bus 143 officiellement inaugurée

Lundi 24 mars 2025, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et le SYTRAL Mobilités, ont officiellement inauguré la ligne de bus 143 à Saint-Laurent-de-Chamousset.

Ce midibus de 22 places relie Saint-Symphorien-sur-Coise à L'Arbresle. La ligne dessert notamment la zone de Bellevue à Souzy, la place de la Gare à Ste Foy l'Argentière et St Laurent de Chamousset. Le midibus circule 7 jours sur 7, pour 14 allers-retours en semaine et quatre trajets le week-end et les jours fériés.

Les points forts de cette nouvelle ligne :

- Elle relie le Nord et le Sud des Monts du Lyonnais
- Elle dessert les 3 hôpitaux du territoire, à savoir le Centre Médical de l'Argentière et les hôpitaux locaux de Saint-Symphorien-sur-Coise et de Saint-Laurent-de-Chamousset
- Elle assure la liaison entre le Pays de L'Arbresle et les Monts du Lyonnais
- Elle offre les connexions indispensables aux lignes fortes – Au Sud, la 143, avec la 2Ex, au Nord, à l'Arbresle, elle retrouve le TER (vers Lyon et Roanne) mais aussi la 142 vers la Gare de Vaise.

N'hésitez pas à utiliser ce nouveau mode de transport local.

Enquête publique – plan de mobilité du SYTRAL

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions dans le cadre de l'élaboration, par SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement d'aujourd'hui à 2040 à l'échelle du ressort territorial de SYTRAL Mobilités dont font partie les Monts du Lyonnais.

Pour consulter le dossier, rendez-vous sur le site <https://www.mobiliteterritoireslyonnais.fr/>

Cette enquête publique se déroulera du lundi 24 mars 2025 à 10h00 au jeudi 22 mai 2025 à 17h00, soit pendant 60 jours consécutifs. Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le jeudi 22 mai 2025 à 17h00 précises.



Aide à l'achat d'un compost



La Communauté de Communes propose une aide financière pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Pour qui ? Les habitants du territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL).

Le montant de l'aide ? La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, à hauteur de 60€ et du budget annuel prévu.

Les démarches à effectuer ? Faites la demande à la CCMDL par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr. À réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse) accompagnée de votre dernière redevance et de votre RIB.

Achat groupé d'énergies, c'est toujours possible de s'inscrire!

Depuis le mois de février, l'achat groupé d'énergies, en collaboration avec le prestataire ECODIGO, a démarré.

En plus de profiter d'électricité et de gaz à des prix avantageux, cette opération vous permet de bénéficier d'une électricité certifiée 100% renouvelable.

Attention vous avez jusqu'au 30 avril 2025, pour vous préinscrire gratuitement et sans engagement ! L'offre est valable pour les habitants de la Commune de Souzy, mais également pour les foyers des communes alentours. Alors n'hésitez plus !

Pour plus d'informations ou pour se préinscrire : <https://souzy-energie.fr>.

Des questions ? Contactez ECODIGO par e-mail à info@souzy-energie.fr ou par téléphone au 04.28.29.59.33



Ecole de Souzy

Inscriptions rentrée 2025

Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2022 ainsi que pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune. N'hésitez pas à prendre contact avec l'école par téléphone ou par mail afin de prendre rendez-vous pour visiter l'école et rencontrer l'équipe.

Ecole primaire publique LE PASSERAT – 167 rue de l'école 69610 Souzy – 04.74.70.04.64 – ce.0691361e@ac-lyon.fr

Carnaval et spectacle d'ombres à l'école

Vendredi 11 mars, les enfants de l'école ont fêté carnaval. Déguisé sur le thème de la nuit (les chapeaux et les capes ont été fabriqués en classe), ils ont défilé dans le village jusqu'à la mairie. Puis ils ont mangé des crêpes pour clôturer l'après-midi. Les forts vents ne permettant pas de brûler Monsieur Carnaval, il a été finalement brûlé le vendredi 4 avril.



Jeudi 27 et vendredi 28 mars, les enfants ont bénéficié de l'intervention de deux comédiennes qui leur ont fait créer un spectacle de théâtre d'ombres. Les maternelle – CP ont travaillé sur les ombres portées et les CE/CM ont fabriqué des marionettes.



Spectacle de printemps

Comme chaque année, les élèves de l'école du village ont offert à leurs familles et aux habitants leur traditionnel spectacle de printemps : chants, danses et saynètes préparés avec soin par les enfants et leurs enseignantes pendant plusieurs semaines ont enchanté un public venu nombreux pour l'occasion.

À l'issue de la représentation, les familles ont prolongé ce moment festif autour des stands de kermesse : les enfants surexcités se sont amusés à tester chaque mini-jeu, pendant que les parents et grands-parents ont partagé le verre de l'amitié à la buvette, tenue par l'Amicale Laïque Manienne, qui a également permis à chacun de se restaurer.

Merci à tous les participants, bénévoles et organisateurs pour ce moment de joie et de partage !



Bibliothèque

Nouveaux horaires

A compter du 1^{er} avril, la bibliothèque est ouverte :

- Le jeudi de 16h15 à 17h15
- Le samedi de 11h à 12h30

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de printemps, du 18 avril au 2 mai inclus.

Calendrier des manifestations

- **Commémoration 8 mai 1945 – 80^e anniversaire** – dimanche 11 mai à 10h30 – Monument aux Morts
- **Thé dansant** organisé par le Club Jeunesse d'Automne – vendredi 23 mai à 14h – salle polyvalente
- **Cyclo des Monts** organisé pour les élèves de CE2 – CM1 – CM2 – samedi 24 mai – repas à Souzy
- **Concours de Pétanque, Cochon à la Broche et feu d'artifice** – organisé par Souzy en Famille, le Tennis de Table et le CCAS – samedi 14 juin à partir de 13h30 – Parking les Roches
- **Trail des Foulées Maniennes** – organisé par le Foyer Rural – dimanche 19 octobre – salle polyvalente

Club Jeunesse d'Automne

Le concours de belote a été une réussite !

Le Club Jeunesse d'Automne organisait samedi 22 mars son concours de belote annuel.

94 doublettes sont venues pour tenter leur chance. De nombreux lots les attendaient. Avant la proclamation des résultats, saucisson chaud et pomme de terre ont été servis. Le Club remercie aussi les entreprises et les commerces qui ont donné gracieusement des lots pour la tombola.

Les Co-Présidents, Mme Françoise Segret et M. Yves Gigandon

Résultats :

- 1^{er} : Jeannot et Claudius de St Martin en Haut
- 2^e : Serge et Nath de Duerne
- 3^e : Jeannot et Zézette de St Martin en Haut
- 4^e : Jeanine et Odette de Souzy et Les Halles



SOUZY
THE DANSANT
AVEC L'ORCHESTRE

STEPHANIE RODRIGUEZ

Vendredi 23 Mai 2025
14 h 30 -Salle polyvalente



Organisé par le Club Jeunesse d'Automne

Foyer Rural – Tennis de Table

Résultat des équipes adultes

Equipe 1 (en Pré-Régionale) : actuellement en difficulté, notre équipe est à la lutte pour le maintien et devra cravacher jusqu'au bout pour espérer rester au plus haut niveau départemental.

Equipe 2 (Départementale 1) : notre équipe actuellement 6^{ème}, elle semble mieux lotie dans sa poule, mais devra ne pas relâcher ses efforts pour se maintenir à ce niveau.

Equipe 3 (Départementale 2) : notre équipe joue les premiers rôles dans sa poule, même si la remontée en division supérieure semble compromise suite à sa défaite face au leader invaincue, elle aura néanmoins un rôle à jouer en cette fin de saison.

Résultats des Jeunes

Samedi 22 mars, avait lieu la journée individuelle du championnat jeune, pour la zone « grand ouest Lyonnais » auquel 20 de nos jeunes pongistes étaient présents répartis dans les 4 tableaux.

Si l'an passé, notre club était revenu avec 5 médailles, cette année, la moisson de médailles a été bien moins importante, puisqu'une seule est revenue à notre club, celle de la catégorie argent en féminine pour Léa Collomb



Léa Collomb - catégorie Féminine (à gauche sur la photo)

Mais à cette médaille il faut aussi noter les performances :

- en catégorie Cadet/ Junior pour :
 - Léa Collomb (encore elle) - 4^{ème} place
 - Clément Collet - 6^{ème} place
- en catégorie Minime pour :
 - Léo Durand André : - 4^{ème} place
- en catégorie Benjamin / Poussin pour :
 - Amory Turpin Gaspar - 5^{ème} place
 - Nolan Blondet - 6^{ème} place

SOUZY

SAMEDI 14 JUIN 2025

CONCOURS DE PETANQUE à 14h00

Systeme Aurard - 15 € la doublette

Vainqueur de partie : 5 € - vainqueur concours: cumul 115 €

Inscription concours de pétanque sur place



suivi d'une **SOIRÉE DANSANTE**

avec repas **COCHON A LA BROCHE**

à partir de 20h00.

+ **FEUX D'ARTIFICE** à partir de 22h30



MENUS:

ENFANTS (10 €)

Saucisses
Frites
Danette
Gâteau
Boisson

ADULTES (18 €)

Salade composée
Cochon à la Broche et son barboton
Fromage
Tarte
Café

Soirée dansante

**TICKETS EN VENTE CHEZ CHACUN DES RESPONSABLES
D'ASSOCIATIONS.**

REPOSE AVANT LE 3 juin 2025.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,

tél. : 04 74 26 18 14 / 06 03 76 89 75 (Mme MURE) / 06 80 42 91 80 (M. SAULNIER)

Merci de joindre votre règlement à votre inscription. Chèque à l'ordre de : *SOUZY EN FAMILLE.*

